

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE 4 MAI 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire à huis clos du lundi 4 mai 2020, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 h 00.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Germain Lefebvre
Martin Boisvert
Diane Rhéaume

Daniel Blais
Antoine Couture
Hélène Jacques

Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, est également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

2020-05-124

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption du procès-verbal ;
 - 3.1. Séance ordinaire du 6 avril 2020 ;
4. Vérification municipale ;
 - 4.1. Rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 ;
5. Période de questions ;
6. Correspondance ;
7. Comptes à payer ;
8. État des revenus et charges au 30 avril 2020 ;
9. Gestion administrative ;
 - 9.1. Logiciel antivirus - renouvellement ;
10. Avis de motion ;
 - 10.1. Règlement d'emprunt no 340-2020 décrétant un emprunt de 3 701 965 \$ relatif à des travaux de réfection dans le rang de la Rivière nord, la route Coulombe et la rue Sainte-Geneviève sur le territoire de Saint-Isidore ;
11. Adoption de règlements ;
 - 11.1. Projet de règlement no 334-2020 concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux et abrogeant le règlement no 179-2008 ;
 - 11.2. Règlement no 335-2020 concernant un programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés et modifiant le règlement no 236-2012 ;
 - 11.3. Projet de règlement no 336-2020 de concordance concernant la modification des dispositions relatives aux îlots déstructurés sans morcellement (article 59 LPTAA) et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-

- 2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019 et 332-2019) ;
- 11.4. Règlement no 338-2020 concernant les limites de vitesse dans un secteur désigné du rang de la Rivière de la municipalité de Saint-Isidore et modifiant le règlement no 216-2010 (320-2018) ;
- 11.5. Second projet de règlement no 339-2020 afin d'agrandir la zone M-7 à même une partie de la zone PU-3 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015 et 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019, 332-2019, 336-2020 et 337-2020) ;
12. Dépôts de soumissions ;
- 12.1. Entretien et arrosage des fleurs ;
- 12.2. Fauchage des abords de route ;
13. Travaux publics ;
- 13.1. Dépenses à autoriser ;
- 13.2. Dépenses engagées ;
- 13.3. Inventaire des effets sous la garde du directeur des travaux publics ;
- 13.4. État concernant les chemins, ponts et cours d'eau ;
14. Inspection en bâtiments ;
- 14.1. Émission des permis ;
- 14.2. Dossiers des nuisances et autres ;
15. Sécurité incendie ;
- 15.1. Demandes du directeur ;
16. Comité consultatif d'urbanisme ;
- 16.1. Demande de dérogation mineure ;
- 16.1.1. Madame Marie-Pier Boutin et monsieur Jacky Breton ;
17. Ministère des Transports ;
- 17.1. Programme d'aide à la voirie locale - volet Accélération (AIRRL) - rang de la Rivière nord ;
- 17.1.1. Travaux d'infrastructures ;
- 17.2. Programme d'aide à la voirie locale - volet Redressement (RIRL) - route Coulombe et rue Sainte-Geneviève ;
- 17.2.1. Travaux d'infrastructures ;
- 17.2.1. Mandat - services en laboratoire ;
18. Rang de la Rivière Centre ;
- 18.1. Les Entreprises Lévisiennes inc. ;
- 18.1.1. Réception provisoire des travaux et libération de la retenue ;
19. Motions de félicitations ;
- 19.1. Tournoi provincial N.A.P. de Saint-Isidore ;
20. Divers ;
21. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2020-05-125 3.1. Séance ordinaire du 6 avril 2020

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE,
APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. VÉRIFICATION MUNICIPALE

2020-05-126

4.1. Rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore prenne acte de l'audit des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019, incluant la reddition de compte du ministère des Transports préparé par monsieur Philippe Rouleau de la firme Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l.

QUE le conseil atteste auprès du ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question car la séance se tenait à huis clos.

6. CORRESPONDANCE

Le maire, Réal Turgeon, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

2020-05-127

Fédération québécoise des municipalités - formation web

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le maire à participer à la formation web « Permis délivré sans droit : solutions et recours pour la municipalité et le fonctionnaire » organisée par la Fédération québécoise des municipalités, le 6 mai 2020, au coût de cent quarante-trois dollars et soixante-douze cents (143,72 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2020-05-128

Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) - adhésion 2020-2021

IL EST PROPOSÉ PAR ANTOINE COUTURE,
APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil renouvelle l'adhésion de la municipalité de Saint-Isidore au Comité de bassin de la rivière Chaudière pour 2020-2021 au coût de cinquante dollars (50,00 \$), taxes non applicables.

Adoptée

Le conseil convient de :

- ne pas acquiescer à la demande du propriétaire du restaurant Le Tri-Bon pour une réduction de taxes et des tarifs d'enlèvement des ordures pour l'année 2020 ;
- transférer la demande citoyenne concernant le manque de place au CPE les Petits-Pommiers à la directrice générale dudit CPE ;
- valider s'il y a des coûts relativement à la présence de cadets de la Sûreté du Québec sur le territoire.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- cibler certains citoyens qui pourraient avoir un avantage à être parrainés par un policier de la Sûreté du Québec ;
- campagne de financement de la Société canadienne du cancer.

2020-05-129 **7. COMPTES À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

les prélèvements nos 3129 à 3150 inclusivement, les chèques nos 13816 à 13834 inclusivement (le chèque no 13805 adopté à la séance du 6 avril 2020 et les chèques nos 13817, 13825 et 13826 étant annulés), les dépôts directs nos 501619 à 501709 inclusivement (les dépôts directs nos 501 570 à 501618 adoptés à la séance du 6 avril 2020 et les dépôts directs 501619, 501620 et 501621 étant annulés) et les salaires, totalisant deux cent soixante-six mille neuf cent quarante-huit dollars et quatre-vingt-cinq cents (266 948,85 \$).

Adoptée

8. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 30 AVRIL 2020

Le conseil prend acte de l'état des revenus et charges au 30 avril 2020.

9. GESTION ADMINISTRATIVE

2020-05-130 **9.1. Logiciel antivirus - renouvellement**

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la MRC de La Nouvelle-Beauce à procéder au renouvellement de groupe des logiciels antivirus, pour chaque boîte courriel, au coût unitaire pour trois (3) ans de soixante-huit dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (68,97 \$), taxes incluses.

Adoptée

10. AVIS DE MOTION

10.1. Règlement d'emprunt no 340-2020 décrétant un emprunt de 3 701 965 \$ relatif à des travaux de réfection dans le rang de la Rivière nord, la route Coulombe et la rue Sainte-Geneviève sur le territoire de Saint-Isidore

Il est, par la présente, donné avis de motion par Hélène Jacques, conseillère, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement no 340-2020 décrétant un emprunt de

3 701 965 \$ relatif à des travaux de réfection dans le rang de la Rivière nord, la route Coulombe et la rue Sainte-Geneviève sur le territoire de Saint-Isidore.

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Hélène Jacques,
Conseillère

11. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2020-05-131

11.1. Projet de règlement no 334-2020 concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux et abrogeant le règlement no 179-2008

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le projet de règlement no 334-2020 concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux et abrogeant le règlement no 179-2008 soit adopté et qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c.E-2.2).

Adoptée

2020-05-132

11.2. Règlement no 335-2020 concernant un programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés et modifiant le règlement no 236-2012

ATTENDU QUE sur le territoire de la municipalité de Saint-Isidore, l'entretien des chemins privés est à la charge entière et totale des propriétaires ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité locale peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains ;

ATTENDU QU'en vertu dudit article, la municipalité a adopté le règlement no 236-2012 afin de de soutenir certains travaux d'entretien de voies privées ;

ATTENDU QU'une étude exhaustive sur l'équité de cette compensation financière a démontré la nécessité de bonifier cette dernière pour l'entretien desdits chemins privés ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement avec dispense de lecture a été donné par Daniel Blais, conseiller, à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 avril 2020 ;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LE RÈGLEMENT NO 335-2020 ET DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1: TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de «Règlement no 335-2020 concernant un programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés et modifiant le règlement no 236-2012».

ARTICLE 2: PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci comme s'il était ici reproduit au long.

ARTICLE 3 : COMPENSATION FINANCIÈRE

L'article 6 est abrogé et remplacé par le suivant :

La compensation financière, représentant un montant de deux cent dollars (200,00 \$) par résidence permanente et cent dollars (100,00 \$) par résidence saisonnière, sera versée à l'Association.

ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté ce 4 mai 2020.

Réal Turgeon,
Maire

Marc-Antoine Tremblay,
Directeur général
et secrétaire-trésorier

2020-05-133

11.3. Projet de règlement no 336-2020 de concordance concernant la modification des dispositions relatives aux îlots déstructurés sans morcellement (article 59 LPTAA) et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019 et 332-2019)

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le projet de règlement no 336-2020 de concordance concernant la modification des dispositions relatives aux îlots déstructurés sans morcellement (article 59 LPTAA) et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019 et 332-2019) soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c-A-19.1).

Adoptée

11.4. Règlement no 338-2020 concernant les limites de vitesse dans un secteur désigné du rang de la Rivière de la municipalité de Saint-Isidore et modifiant le règlement no 216-2010 (320-2018)

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité juge opportun de réglementer pour réduire la vitesse des véhicules routiers dans un secteur désigné du rang de la Rivière dont elle a la responsabilité ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par Martin Boisvert, conseiller, lors d'une séance du conseil tenue le 6 avril 2020 ;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LE RÈGLEMENT NO 338-2020 ET DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1: TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de « Règlement no 338-2020 concernant les limites de vitesse dans un secteur désigné du rang de la Rivière de la municipalité de Saint-Isidore et modifiant le règlement no 216-2010 (320-2018) ».

ARTICLE 2: PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long.

ARTICLE 3: LIMITE DE VITESSE

Le deuxième alinéa de l'article **3b** est abrogé et remplacé par :

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

- b) excédant 50 km/h sur le chemin suivant, lequel est indiqué sur le plan annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante :
- Rang de la Rivière sur toute sa longueur des limites de Scott aux limites de Saint-Lambert.

Le dernier alinéa de l'article **3c** est abrogé.

ARTICLE 4: SIGNALISATION

La signalisation appropriée sera installée par le service de voirie de la municipalité de Saint-Isidore.

ARTICLE 5: INFRACTION

Quiconque contrevient à l'article 3 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

ARTICLE 7: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté ce 4 mai 2020.

Réal Turgeon,
Maire

Marc-Antoine Tremblay,
Directeur général et
secrétaire-trésorier

2020-05-135

11.5. Second projet de règlement no 339-2020 afin d'agrandir la zone M-7 à même une partie de la zone PU-3 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019, 332-2019, 336-2020 et 337-2020)

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le second projet de règlement no 339-2020 afin d'agrandir la zone M-7 à même une partie de la zone PU-3 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019, 332-2019, 336-2020 et 337-2020) soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c-A-19.1).

Adoptée

12. DÉPÔTS DE SOUMISSIONS

2020-05-136

12.1. Entretien et arrosage des fleurs

ATTENDU QUE par la résolution 2020-03-84, la municipalité de Saint-Isidore demandait des soumissions par le biais du journal Entre-Nous, pour l'entretien et l'arrosage des fleurs pour la saison 2020 et pour les saisons 2020-2021 et 2022 ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

SOUMISSIONNAIRES	1 AN	3 ANS		
	2020	2020	2021	2022
Mélina Fournier	8 599,00 \$	---	---	---
Valérie Royer	10 000,00 \$	---	---	---

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR

ANTOINE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour l'entretien et l'arrosage des fleurs à madame Mélina Fournier, plus bas soumissionnaire conforme, au montant total de huit mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (8 599,00 \$), taxes non applicables, pour la saison 2020.

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2020-05-137

12.2. Fauchage des abords de route

ATTENDU QUE par la résolution 2020-03-85, la municipalité de Saint-Isidore demandait des soumissions sur invitation pour le fauchage des abords de route pour la saison 2020 auprès de fournisseurs présélectionnés ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

	COÛT (incluant les taxes)	
	Excluant Routes Kennedy et Vieux-Moulin	Incluant Routes Kennedy et Vieux-Moulin
Débroussaillage Adam Vachon	8 019,51 \$	9 772,88 \$
Débroussaillage Lamontagne	10 061,31 \$	14 199,41 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour le fauchage des abords de routes pour la saison 2020, incluant les routes Kennedy et Vieux-Moulin, à Débroussaillage Adam Vachon, au coût de neuf mille sept cent soixante-douze dollars et quatre-vingt-huit cents (9 772,88 \$), incluant les taxes.

QUE le maire et la directeur général et secrétaire trésorier, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

13. TRAVAUX PUBLICS

2020-04-138

13.1. Dépenses à autoriser

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les dépenses suivantes relativement aux travaux publics :

COÛTS ESTIMÉS

(incluant les taxes)

Mutuelle SSTAdhésion et formation 2 000,00 \$
*Fournisseur : Médial SST***Ponceau**Remplacement de 3 ponceaux 21 750,00 \$
(2 rue Sainte-Geneviève et 1 route Maranda)
Ajustement de 3 ponceaux
(rue de l'Expo, rang St-Jacques et Saint-Pierre)
Fournisseurs : Béton provincial
*Excavation Dave Labonté***Services de laboratoire de matériaux**Essais qualitatifs sur divers contrats 3 000,00 \$
*Fournisseur : SNC-Lavalin GEM Québec inc.*Adoptée

2020-05-139

13.2. Dépenses engagéesIL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine les dépenses suivantes
relativement aux travaux publics :**COÛTS ESTIMÉS**

(incluant les taxes)

Eaux uséesRéparation pompe # 2 – route Kennedy 208,39 \$
*Fournisseur : CWA Mécanique de procédé*Remplacement sump pump MDJ 195,46 \$
*Fournisseur : Plomberie Chauffage Jérôme Gagné inc.*Réparation pompe eone - 263 Kennedy 193,16 \$
*Fournisseur : Plomberie JPR***Voirie**Réparation scie à chaîne Husqvarna 191,23 \$
*Fournisseur : Équipement Lacasse*Achat lunette, filtre à essence 16,47 \$
*Fournisseur : JDP*Achat pelles carrés et rondes 105,62 \$
*Fournisseur : Tenaquip*Achat produits entretien véhicules et garage 309,63 \$
*Fournisseur : Sinto***Traitement de l'eau**

Achat équipement prévention bris 390,80 \$
Fournisseur : Huot

Eau potable

Achat équipement- réactif essai chlore 298,94 \$
Fournisseur : Puribec

Nettoyage de fossés

Route Coulombe et vis-à-vis Agri Marché 2 073,00 \$
*Fournisseurs : Excavation MDS
Excavation Dave Labonté*

Adoptée

13.3. Inventaire des effets sous la garde du directeur des travaux publics

Le conseil prend acte de l'inventaire des effets sous la garde du directeur des travaux publics.

1343. État concernant les chemins, ponts et cours d'eau

Le conseil prend acte de l'état concernant les chemins, ponts et cours d'eau sous la surveillance du directeur des travaux publics.

14. INSPECTION EN BÂTIMENTS

14.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois d'avril 2020.

14.2. Dossier des nuisances et autres

Le conseil prend acte du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois d'avril 2020.

15. SÉCURITÉ INCENDIE

2020-05-140 15.1. Demandes du directeur

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement au service incendie :

COÛTS ESTIMÉS
(incluant les taxes)

Véhicules

Remplacement clignotants d'urgence et
lumières de travail sur autopompe et remorque
de sauvetage 500,00 \$
Fournisseur : Amazon

Vêtements

14 salopettes de travail, transport inclus 4 326,51 \$
Fournisseur : Boivin & Gauvin

25 T-shirts	114,69 \$
Impression 8 couleurs (logo du service et slogan «Ça va bien aller» Fournisseur : 2 nd Skin.ca	258,69 \$

Adoptée

16. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

16.1. Demande de dérogation mineure

16.1.1. Madame Marie-Pier Boutin et monsieur Jacky Breton

Sujet reporté.

17. MINISTÈRE DES TRANSPORTS

17.1. Programme d'aide à la voirie locale - volet Accélération (AIRRL) - rang de la Rivière nord

17.1.1. Travaux d'infrastructures

Sujet reporté.

17.2. Programme d'aide à la voirie locale - volet Redressement (RIRL) - route Coulombe et rue Sainte-Geneviève

2020-05-141

17.2.1. Travaux d'infrastructures

ATTENDU QUE par la résolution 2020-03-96, la municipalité de Saint-Isidore demandait des soumissions par appel d'offres public dans un système électronique et dans un journal diffusé sur le territoire pour les travaux d'infrastructures dans la route Coulombe et la rue Sainte-Geneviève ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

COÛT (excluant les taxes)

	<u>Option 1</u>	<u>Option 2</u>
Construction Abénakis inc.	3 402 432,63 \$	1 153 772,89 \$
Construction B.M.L.Division de Sintra inc.	2 692 000,00 \$	993 000,00 \$
Construction & Pavage Portneuf inc.	3 350 782,02 \$	1 188 580,48 \$
Construction Lemay inc.	3 219 394,00 \$	1 066 892,00 \$
Excavations Gagnon & Frères inc.	2 992 526,00 \$	1 087 366,00 \$
Gilles Audet Excavation inc.	2 794 486,50 \$	996 017,80 \$
Les Constructions Edguy inc.	2 717 044,00 \$	1 125 301,00 \$
P.E. Pageau inc.	2 868 764,00 \$	975 309,00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour les travaux d'infrastructures dans la route Coulombe et la rue Sainte-Geneviève, option 2, à P.E. Pageau inc., plus bas soumissionnaire conforme, au coût total d'un million cent vingt-et-un mille trois cent soixante et un dollars (1 121 361,00 \$), incluant les taxes, et ce, conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt.

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

QUE la présente dépense soit payée comme suit :

- 75% à même la subvention du MTQ ;
- 25% par voie de règlement d'emprunt.

Adoptée

2020-05-142 **17.2.1. Mandat - services en laboratoire**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a comme projet des travaux d'infrastructures dans la route Coulombe et la rue Sainte-Geneviève ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'avoir recours à des services en laboratoire ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une (1) offre de services à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ANTOINE COUTURE, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate SNC-Lavalin GEM Québec inc. pour des services en laboratoire dans le projet des travaux d'infrastructures dans la route Coulombe et la rue Sainte-Geneviève, au coût estimé de vingt mille six cent quatre-vingt-quinze dollars et cinquante cents (20 695,50 \$), incluant les taxes, et ce, telle la proposition soumise le 10 mars 2020, et ce, conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt.

QUE la présente dépense soit répartie comme suit :

- 75% à même la subvention du MTQ ;
- 25% par voie de règlement d'emprunt.

Adoptée

18. RANG DE LA RIVIÈRE CENTRE

18.1. Les Entreprises Lévisiennes inc.

2020-05-143 **18.1.1. Réception provisoire des travaux et libération de la retenue**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la libération de la retenue et la réception provisoire des travaux dans le projet de réfection du rang de la Rivière centre au montant de dix-sept mille neuf cent un dollars et vingt-six cents (17 901,26 \$), incluant les taxes, à Les Entreprises Lévisiennes inc.

Adoptée

19. MOTION DE FÉLICITATIONS

2020-05-144 **19.1. Tournoi provincial N.A.P. de Saint-Isidore**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore félicite le comité, les bénévoles ainsi que le personnel du Centre municipal qui ont collaboré au succès de la 35^e édition du tournoi provincial N.A.P. de Saint-Isidore qui s'est tenu du 25 février au 8 mars 2020, et ce, tant par l'accueil que la mise en place des équipements pour assurer la réussite de cet événement annuel. BRAVO À TOUS !

Adoptée

20. DIVERS

Aucun sujet.

2020-05-145

21. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Réal Turgeon, déclare la séance close.

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE
SÉANCE À 20 HEURES 20.

Adopté ce 1^{er} juin 2020.

Réal Turgeon,
Maire

Marc-Antoine Tremblay,
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
